

# ACCIDENT

## QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Ci-après, un aperçu des démarches à suivre lorsqu'un assuré se blesse lors d'une activité sportive :

1. Un formulaire de déclaration d'accident est disponible dans les salles des clubs reconnus par la LFBB.
2. Complétez les feuillets (A) à compléter par le déclarant et faites les signer par un responsable de votre club.
3. Remplissez le feuillet (B) avis aux victimes d'un accident ou à leurs parents en apposant une vignette de la mutualité et en marquant votre accord en pied de page.
4. Lors de votre visite médicale, n'oubliez pas de faire remplir le feuillet (C) *certificat médical* par le médecin traitant.
5. **Envoyez la déclaration d'accident au secrétariat de la LFBB dans les 6 jours ouvrables qui suivent l'accident par email via [secretariat@lfbb.be](mailto:secretariat@lfbb.be) ou par courrier postal à l'adresse Boulevard de France 9A, 1420 Braine-l'Alleud**
6. Nous procéderons à la vérification de votre affiliation et transmettrons votre déclaration à notre assureur Ethias.

Espérons que cette information sera inutile pour vous et que vous profiterez de beaucoup de plaisir sportif ... sans accident.